

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 décembre, sur convocation adressée le 02 décembre 2025, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes de Le Thieulin sous la présidence de Philippe SCHMIT.

Présents : Pascal AUBRY, John BILLARD, Bruno BLANCHARD, Hervé BUISSON, Eric BRULE, Christine DAMAS, Olivier DANIEL, Frédéric DELESTRE, Marie-Paule DOS REIS, Michelle ELLEAUME, Joël FAUQUET, Claude FERET, Marie-Claude FRANCOIS, Jean-Claude FRIESSE, David GALLOU (suppléant de François GOBLET), Sylvie GAREL, Pierre GIGOU, Jean-Luc GOIRAND, Brigitte GUYON (suppléante de Michèle CAT), Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Ingrid HEURTAULT, Laurence HUARD, Gérard HUET, Christian HULINE (suppléant de Vincent CARNIS), Jacky HULINE, Jean-Luc JULIEN, Bertrand DE LACHEISSERIE, Patrick LAGE, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Patrick MARTIN, Jocelyne MENAGER, Jérôme MEUNIER, Josette MOUTON, Richard PEPIN, Michel QUENTIN, Laure DE LA RAUDIERE, Pascal RIOLET, Pierrette SALMON, Philippe SCHMIT, Bruno TARANNE, Véronique THIBOUST

Pouvoirs : de Emilie BOUNOUANE à Philippe SCHMIT, Marie-Anne CHENESSEAU à Pascal RIOLET, Eric MEUNIER à Véronique THIBOUST, Agnès PENFORNIS à Eric BRULE, Philippe MORELLE à Frédéric DELESTRE

Absents : Rebecca BRUNET, Philippe FORGE, Jacques MAUPU, Mélanie MOURANT PERINO, Patrick PETREMENT, Jean-Pierre POIRIER, Bernard PUYENCHET

Nombre de conseillers en exercice : 55

Secrétaire de séance : Hervé BUISSON

Nombre de conseillers présents : 43

Nombre de conseillers votants : 48

DELIBERATION N°2025-252 MONTANT DE LA REDEVANCE D'ENTRETIEN D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR L'ANNEE 2026

Dans le cadre de la compétence « Service Public d'Assainissement Non Collectif » et notamment de l'entretien des installations d'assainissement non collectif, il y a lieu de fixer les montants des redevances d'entretien et des prestations complémentaires pour l'année 2026.

Les montants suivants étaient appliqués au 1^{er} juillet 2025 :

Intervention dans le cadre de la campagne groupée		
Intitulé	Prestation	Montant
Vidange d'une installation d'assainissement non collectif	Forfait intervention 3 m ³	259,00 € TTC
Prestations complémentaires		
m ³ supplémentaire de matières de vidange au-delà du forfait de 3 m ³	Forfait supplémentaire	89,00 € TTC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20251208-CC2025-252-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025
Publication : 18/12/2025

10 ml supplémentaires de tuyau d'aspiration au-delà du forfait de 30 ml	Forfait supplémentaire	40,00 € TTC
Forfait de déplacement sans intervention (usager absent)	Forfait	119,00 € TTC
Forfait de travaux de dégagement de l'installation	Forfait	119,00 € TTC
Intervention d'urgence		
Vidange d'une installation d'assainissement non collectif	Forfait	389,00 € TTC

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas augmenter les tarifs et de fixer pour l'année 2026 les montants des redevances d'entretien et des prestations complémentaires comme suit :

Intervention dans le cadre de la campagne groupée		
<i>Intitulé</i>	<i>Prestation</i>	<i>Montant</i>
Vidange d'une installation d'assainissement non collectif	Forfait intervention 3 m ³	259 € TTC
Prestations complémentaires		
m ³ supplémentaire de matières de vidange au-delà du forfait de 3 m ³	Forfait supplémentaire	89 € TTC
10 ml supplémentaires de tuyau d'aspiration au-delà du forfait de 30 ml	Forfait supplémentaire	45 € TTC
Forfait de déplacement sans intervention (usager absent)	Forfait	119 € TTC
Forfait de travaux de dégagement de l'installation	Forfait	119 € TTC
Intervention d'urgence		
Vidange d'une installation d'assainissement non collectif	Forfait	389 € TTC

- **DECIDE** que le paiement de la redevance d'entretien d'installation d'assainissement non collectif et des prestations complémentaires pourra être divisé entre plusieurs particuliers lorsque cette installation est commune à plusieurs habitations.



Pour extrait, certifié conforme
Le Président, Philippe SCHMIT

(Signature of Hervé Buisson)

Le secrétaire de séance
Hervé BUISSON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20251208-CC2025-252-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025
Publication : 18/12/2025